



A L'ATTENTION DES AGRICULTEURS/ELEVEURS DU TERRITOIRE

**Du 16 au 20 octobre 2023,
Venez déposer vos déchets ADIVALOR
À la déchetterie de RIBIERS**

Liste des déchets acceptés dans le cadre de cette opération :



- **Ficelles de bottes et filets de balles rondes** - Conditionnés en sac ADIVALOR avec le nom du déposant
- **Films plastiques ensilage** - roulés et attachés
- **Films plastiques d'enrubannage** - Conditionnés en sac ADIVALOR avec le nom du déposant ou roulés et attachés
- **Filets paragrêle** - roulés en boule et attachés solidement, sans les attaches ni mandrin au milieu
- **Big-bags** - vidés, pliés et attachés ensemble en fagot

ATTENTION, SUR PLACE EN DECHETTERIE, IL N'Y A PAS DE MOYEN POUR DECHARGER VOS DECHETS.

Si VOUS EN AVEZ DE GRANDES QUANTITES, contactez-nous pour voir si vous pouvez livrer directement au Beynon et obtenir un bordereau de suivi des déchets (BSD). Dès 5ha de filets démontés, la collecte peut avoir lieu directement sur l'exploitation.

Ces déchets sont acceptés gratuitement sous certaines conditions :

- Ils doivent être **conditionnés correctement**. Pour chaque type de déchets, se référer aux consignes. Des sacs ADIVALOR sont distribués gratuitement, en quantité raisonnable, par les agents de la déchetterie
- Ils ne doivent **pas être souillés** par de l'eau, de la terre ou autres produits.
- Ils doivent porter le logo **ADIVALOR**

ATTENTION : tout déchet apporté qui ne respecte pas strictement les consignes de tri sera refusé par le gardien, vous devrez repartir avec. (Interdiction d'évacuation dans la benne encombrants)

LES BIDONS, LES SACS D'ENGRAIS (sauf big-bags), LES SACS PAPIERS AINSI QUE LES FILMS PLASTIQUES DE MARAICHAGE ne font pas partie des flux collectés en déchetteries.

Vous pouvez vous rapprocher directement de vos distributeurs pour vérifier auprès d'eux les déchets qu'ils collectent.